



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 43545

Texte de la question

M. Nicolas Sansu interroge Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur les constructions écologiques à l'initiative de particuliers. Il souhaiterait connaître les mesures qui encouragent les constructions de maisons dites « bioclimatiques », constructions qui s'intègrent mieux dans l'environnement, en utilisant d'une part des énergies non fossiles (panneaux solaires thermiques, géothermie, poêle à bois, etc.), et d'autre part des matériaux naturels (rondins de bois, laine de mouton, granulés et panneaux de cellulose, panneaux de laine de bois, couverture végétalisée, etc.). Il existe la possibilité pour les propriétaires de bénéficier d'un crédit d'impôt, mais cela nécessite au préalable d'avancer les frais. En conséquence, il souhaiterait connaître les dispositifs incitant les particuliers à s'engager dans les constructions favorisant l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Sansu](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43545

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12270

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)